



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Bibliothecaires

Question écrite n° 2102

#### Texte de la question

M Robert Cazalet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des bibliothecaires adjoints. Cette profession doit assurer de nouvelles taches liees en particulier a l'introduction de l'informatique dans le travail quotidien. Si la modernisation des bibliotheques est indispensable, il est souhaitable que les bibliothecaires adjoints soient etroitement associes a ces mutations grace en particulier a une formation adaptee. Il apparait par ailleurs legitime que le statut, la carriere et les salaires de cette profession prennent en compte la constante progression et la diversification des activites des bibliothecaires adjoints. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour ameliorer la situation de cette categorie professionnelle.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le role et la situation de bibliothecaires-adjoints au sein des bibliotheques, la place qui leur est assignee entre les differentes categories d'agents coucourant au fonctionnement de ces organismes, et l'evolution que le progres technologique impose a leurs activites sont actuellement reexaminees par le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports (direction des bibliotheques, des musees et de l'information scientifique et technique) en liaison avec les services de la fonction publique et des reformes administratives et du ministere de l'economie, des finances et du budget, en vue d'une amelioration de la carriere offerte a ces agents. En outre, sans attendre les conclusions de l'etude entreprise, une augmentation des primes servies a ce personnel a fait l'objet d'une provision au titre du budget de 1989 du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cazalet Robert](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2102

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1988, page 2437